

Pays des
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Convention de mise
à disposition d'une salle
de la commune
de Châteauneuf-Villevieille

Décision n°20 10 09

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaur, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

Absents : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à la Petite Enfance, rappelle que dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF, le Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) a, entre autres, pour mission d'accompagner les assistants maternels du territoire dans leurs activités.

Afin de rendre ce service aux assistants maternels qui ne peuvent se déplacer au RAPE, le vice-président propose d'adopter une convention entre la Communauté de Communes du Pays des Paillons, la commune de Châteauneuf-Villevieille et l'Association « Académie Madonenc » pour la mise à disposition gratuite d'une salle et le prêt de matériel.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** la convention proposée entre la CCPP, la commune de Châteauneuf-Villevieille et l'association « Académie Madonenc », telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le président à la signer.

La présente délibération annule et remplace la délibération antérieure N° 19 12 15 du 09 décembre 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA